

SOUTIEN FINANCIER
POUR DES PROJETS D' ACTIONS
INTÉGRÉES ET COMPLÉMENTAIRES
DANS LES ÉCOLES SECONDAIRES
MONTRÉALAISES VISANT

LA PRÉVENTION ET LA RÉDUCTION DES MÉFAITS EN MATIÈRE DE SUBSTANCES PSYCHOACTIVES (SPA)



**Direction régionale de santé
publique de Montréal**

Février 2021

Table des matières

| | | |
|-----|---|----|
| 1 | Contexte..... | 2 |
| 2 | Nature du financement..... | 2 |
| 3 | Consommation de substances psychoactives chez les élèves du secondaire à Montréal ... | 2 |
| 4 | Objectif de l'appel de projets | 3 |
| 4.1 | Objectifs spécifiques ⁱ | 3 |
| 5 | Rappel sur la classification des pratiques de prévention en matière de SPA | 4 |
| 6 | Organisations visées | 5 |
| 7 | Projets admissibles..... | 5 |
| 8 | Soutien financier | 6 |
| 8.1 | Répartition du financement régional..... | 6 |
| 8.2 | Frais admissibles..... | 7 |
| 8.3 | Reddition de comptes et suivi du projet..... | 7 |
| 9 | Rôles et responsabilités..... | 8 |
| 10 | Soumission de projets et modalités d'envoi | 9 |
| 11 | Sélection des projets..... | 9 |
| 12 | Dates à retenir..... | 10 |
| 13 | Références | 11 |
| 14 | Annexe 1..... | 17 |

1 Contexte

À la suite d'une initiative de L'Association québécoise des centres d'intervention en dépendance (AQCID) et conjointement avec les ressources du ministère de la Santé et des Services sociaux, un projet de déploiement d'actions préventives et complémentaires en prévention des dépendances en milieu scolaire a vu le jour au début de 2020.

Le présent appel de projets s'inscrit dans le cadre d'une bonification du financement aux organismes œuvrant en prévention des dépendances et en réduction des méfaits afin de mieux les soutenir dans leurs interventions auprès des jeunes en milieu scolaire secondaire.

L'octroi du financement est géré par les directions régionales de santé publique qui doivent veiller à ce que les projets soient en cohérence avec le cadre de référence rédigé par l'AQCID ⁽¹⁾ et avec le Plan d'action interministériel en dépendance 2018-2028 ⁽²⁾, documents qui balisent les grands objectifs de prévention au Québec.

2 Nature du financement

Le montant disponible pour Montréal est de **3 383 090 \$** pour l'année 2020-2021. Il est dans l'intention du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) de rendre ce montant récurrent, sur une base annuelle par la suite. Dans la mesure où les montants seraient reconduits par le MSSS, les modalités d'un nouvel appel d'intérêt seront alors communiquées.

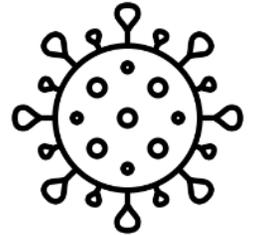
Le projet est associé à une évaluation financée par le MSSS, menée par le Groupe de recherche et d'intervention sur les substances psychoactives-Québec (RISQ), qui permettra de mettre en lumière les meilleures pratiques déployées au Québec et d'en évaluer les impacts.

3 Consommation de substances psychoactives chez les élèves du secondaire à Montréal

Les habitudes de consommation qui s'installent durant l'adolescence constituent des facteurs de prédiction importants quant aux problématiques pouvant être vécues à l'âge adulte. Le portrait le plus récent de la consommation de substances psychoactives des élèves montréalais date de 2016-2017 ⁽³⁾. L'annexe 1 présente le résumé des données. La

diminution marquée de la consommation d'alcool et de drogues chez les jeunes du secondaire est encourageante. Elle met en lumière les efforts mis sur la prévention par les milieux scolaire, communautaire et de la santé. Cet appel de projets contribuera au rehaussement des initiatives communautaires en promotion de la santé, prévention des dépendances et de réduction des méfaits.

Le contexte de la pandémie qui perdure aura clairement augmenté le niveau de stress et d'anxiété au sein de la population générale incluant les adolescents ⁽⁴⁾. Recourir à l'alcool, au cannabis ou autres substances psychoactives pour faire face à la situation n'est pas une stratégie d'adaptation saine. De plus, le contexte d'isolement, d'ennui, des changements d'horaires peut avoir modifié les habitudes de consommation de substances psychoactives chez les jeunes, en termes de fréquence et de quantité. Ces derniers pourraient alors être plus à risque de développer une consommation problématique.



4 Objectif de l'appel de projets

L'objectif du projet est de soutenir les initiatives communautaires en prévention de l'usage problématique et à risque des substances psychoactives et en réduction des méfaits auprès des jeunes des écoles secondaires de Montréal.

L'appel de projets lancé par la Direction régionale de santé publique du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (DRSP) s'appuie sur le cadre de référence rédigé par l'AQCID ⁽¹⁾.

4.1 Objectifs spécifiques ⁱ



- Déployer des programmes de prévention (universelle, sélective et ciblée) pour les jeunes âgés entre 12 et 17 ans fréquentant une école secondaire (publique et privée, francophone et anglophone) ;
- Permettre une détection rapide des jeunes repérés ;
- Favoriser un déploiement optimal de l'ensemble du continuum de services en dépendance ;
- Favoriser la mise en place de pratiques harmonisées, de même qu'un accès personnalisé et rapide aux services.

ⁱTirés du cadre de référence de l'AQCID.



5 Rappel sur la classification des pratiques de prévention en matière de SPA

« Les pratiques de prévention en matière de SPA chez les jeunes sont celles qui visent à prévenir les problèmes de santé physique, de santé mentale, ainsi que les conséquences psychosociales liées aux habitudes de consommation » ⁽⁵⁾

Les pratiques de prévention universelle ⁽⁵⁾ sont celles qui sont destinées à un ensemble de jeunes indépendamment de leurs habitudes de consommation et de leur risque de développer des problèmes.

Les pratiques de prévention sélective ⁽⁵⁾ ciblent des sous-groupes de jeunes qui consomment ou non, mais qui sont particulièrement à risque de développer des problèmes s'ils consomment (ex. un sous-groupe de jeunes feux verts au DEP-ADO mais présentant des facteurs de risque).

Les pratiques de prévention indiquée (ciblée) ⁽⁵⁾ s'adressent à des individus qui présentent les premiers signes de problèmes liés à leur consommation, sans satisfaire les critères diagnostics de la dépendance (ex. feu jaune au DEP-ADO).

L'approche de réduction des méfaits ⁽⁶⁾ vise la diminution des conséquences néfastes liées à la consommation de drogues tant licites (alcool, médicaments, etc.) qu'illicites (héroïne, cocaïne, etc.). L'objectif n'est pas d'emblée de réduire ou éliminer la consommation, mais plutôt d'éviter l'aggravation des problèmes liés à celle-ci. L'humanisme de cette approche permet de tenir compte davantage de la qualité de vie des personnes plutôt que de la consommation de substances comme telle. L'approche favorise la prise en charge individuelle et collective des consommateurs.

6 Organisations visées

Un organisme communautaire reconnu par le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal comme organisme communautaire œuvrant en santé et en services sociaux ou par un autre ministère ou organisme gouvernemental.

L'organisme communautaire doit :

- soit œuvrer en prévention ou en réduction des méfaits concernant l'usage des substances psychoactives;
- soit démontrer une expertise en prévention et en promotion de la santé et démontrer son intérêt à œuvrer en matière d'usage de substances psychoactives en se basant sur le cadre de référence de l'AQCID et dans le respect de sa mission.

Si vous n'êtes pas admissible, devenez partenaire avec un organisme qui l'est

De plus, l'organisme doit être en règle avec ses obligations au Registraire des entreprises du Québec.

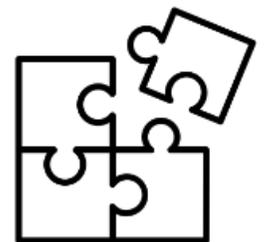
7 Projets admissibles

Les projets soumis doivent :

- Se baser spécifiquement sur le Cadre de référence de l'AQCID ⁽¹⁾;
- Proposer des activités concertées et complémentaires. Il est attendu que les actions planifiées visent les jeunes fréquentant les écoles secondaires, et ce, selon les réalités et les besoins spécifiques à chaque territoire scolaire (CSS-CS-écoles privées), en complémentarité avec les ressources et les actions de prévention et de réduction des méfaits qui sont déjà en place.
- Être soutenu par un programme clé en main ou par un programme structuré répondant minimalement aux critères d'efficacité des programmes de prévention des dépendances chez les adolescents (voir annexe 3 du cadre de référence de l'AQCID).

Voici par ce lien des documents en soutien présentés par l'AQCID, tels que le cadre de référence ainsi que des exemples de programmes évalués.

<https://www.dropbox.com/sh/buyyft70bqpoydn/AABCRkNN4ikU2SinRkoYVZHBa?dl=0>



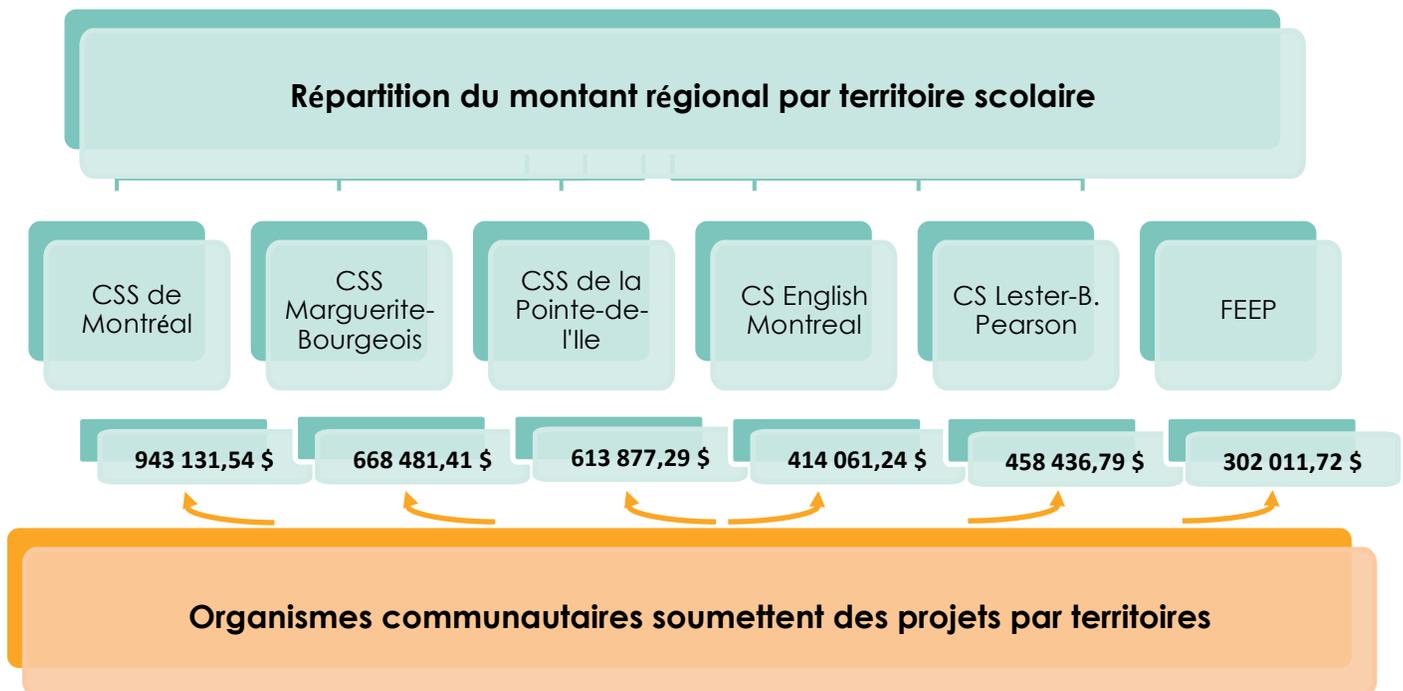
8 Soutien financier

8.1 Répartition du financement régional

Les ressources financières disponibles pour la région de Montréal pour l'année 2020-2021 ont été réparties par territoire de Centre de services scolaire (CSS), Commission scolaire (CS) et pour les écoles privées — via la Fédération des établissements d'enseignement privés (FEEP) — selon des principes d'universalisme proportionné.

Un montant de base a été attribué à chaque CSS/CS et aux écoles privées selon le principe d'égalité et une bonification supplémentaire pour le nombre d'effectifs scolaires (12-17ans) et pour un indice de défavorisation (CGTSIM) selon le principe d'équité. Le schéma 1 montre le montant maximal disponible pour chaque territoire de CSS, CS et écoles privées.

Schéma 1 : Répartition du montant régional par territoire scolaire



Ainsi, par territoire de CSS, CS ou au sein des écoles privées, **un ou plusieurs** organismes communautaires pourront présenter un projet concerté visant à réaliser des activités de prévention ou de réduction des méfaits en complémentarité avec les services existants (du CSS/CS/écoles privées, des organismes communautaires et des CIUSSS).

Le projet soumis doit être réalisé au cours du mois d'avril 2021 à juin 2022 incluant le déploiement des activités préventives durant l'année scolaire 2021-2022.

8.2 Frais admissibles

Les dépenses admissibles doivent servir exclusivement à soutenir les activités et interventions prévues dans le cadre du projet, soit :

- L'embauche de ressources humaines pour la durée de réalisation du projet (salaire et avantages sociaux) ;
- Les frais de déplacement ;
- Le matériel ou frais d'acquisition de programme clé en main ;
- La formation ;
- L'équipement ;
- Les frais excédentaires à l'intervention en contexte COVID-19 (ex. équipement de protection individuelle pour de l'intervention de proximité) ou de matériel pour de l'intervention en ligne doivent être détaillés.
- Les frais administratifs ne doivent pas dépasser 10 % de la subvention accordée. Ces frais réfèrent aux dépenses reliées aux infrastructures comme le loyer, le téléphone, les assurances, les photocopies, la comptabilité, le secrétariat, etc.

8.3 Reddition de comptes et suivi du projet

L'octroi de ce financement se fera par entente pour activités spécifiques qui précise les livrables et les résultats attendus. Un formulaire de reddition de comptes sera fourni avant la fin du projet. Un bilan de mi-parcours sera également demandé pour rendre compte de l'avancement des activités réalisées ainsi que de l'avancement global des projets. Un bilan final d'activités et financier sera demandé et la formule sera à convenir avec les porteurs de projet.

9 Rôles et responsabilités



Direction régionale de santé publique (DRSP)

- Coordonne et gère l'octroi des fonds visant les actions préventives : assure le processus de sélection des projets, d'allocation des fonds et de reddition de comptes, analyse les bilans et effectue le suivi des projets.
- Offre du soutien dans les démarches de déploiement et assurera le suivi de la qualité de services déployés.
- Anime un comité régional de suivi et six comités de suivi par territoire scolaire incluant des représentants du scolaire, des CIUSSS et des organismes communautaires.
- Anime une communauté de pratique régionale.
- Participe à l'évaluation financée par le MSSS et menée par le groupe de recherche du RISQ.

Association québécoise des centres d'intervention en dépendance (AQCID)

- Soutient les intervenants et les gestionnaires tout au long de la démarche (ex. offre de soutien à la rédaction des projets).
- Assure la formation continue des organismes communautaires retenus.
- Offre du soutien quant aux pratiques de concertation.

Organismes porteurs des projets

- Assure la coordination, la réalisation et la gestion du projet dans un souci de collaboration avec les intervenants des écoles, des CSS/CS, des CIUSSS, etc.
- Élabore et transmet les bilans d'activités, les bilans financiers et tout autre document visant à assurer la saine gestion des fonds publics.
- Participe aux rencontres du comité de suivi du territoire scolaire concerné et collabore à l'élaboration du plan d'action intersectoriel (et de l'école, le cas échéant), spécifiant l'offre de services et les rôles/responsabilité de chacun.
- S'engage à libérer les intervenants du projet pour participer à la communauté de pratique régionale animée par la DRSP.
- Participe à l'évaluation prévue en marge de cet investissement après entente avec les responsables de l'évaluation (groupe de recherche RISQ), le cas échéant.

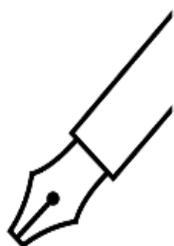
CIUSSS

- Participe aux comités de sélection des projets.
- Participe à l'élaboration des plans d'action intersectoriels.
- Participe aux comités de suivi concernés.

CSS/CS/écoles privées

- Participe aux comités de sélection des projets.
- Participe à l'élaboration des plans d'action intersectoriels.
- Participe aux comités de suivi concernés.

10 Soumission de projets et modalités d'envoi



Le ou les organismes porteurs des projets doivent compléter le formulaire de dépôt de projet disponible en version Word à la fin du présent document. Le formulaire de dépôt de projet complété doit être acheminé par courriel **au plus tard le 5 mars 2021** à l'attention de **Madame Emmanuelle Prairie** à emmanuelle.prairie.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca. Seuls les formulaires complétés et acheminés par courrier électronique seront considérés.

Pour obtenir du soutien à la rédaction des projets, veuillez communiquer avec M. Frédéric Fortier de l'AQCID à coordoclinique@aqcid.com.

11 Sélection des projets

Un comité de sélection pour chaque territoire scolaire et pour les écoles privées analysera les projets. Chaque comité de sélection sera formé d'élèves du territoire scolaire, de représentants du milieu scolaire, des CIUSSS et de la Direction régionale de santé publique. Le processus de sélection de projets se fera entre le 8 et le 19 mars 2021. La DRSP communiquera ensuite la décision par courriel aux organismes ayant soumis une demande.

Le comité prendra en compte les balises de l'appel de projets énoncées plus haut, du cadre de référence de l'AQCID, ainsi que des quatre points d'ancrage de l'approche École en santé, c'est-à-dire le jeune, l'école, sa famille, de même que la communauté par le biais des critères suivants :

Description du projet :

- Objectifs, activités et résultats attendus clairement décrits.
- Respect du Cadre de référence de l'AQCID.
- Activités décrites ciblent le jeune et minimalement un de ses milieux de vie (école, famille, communauté)



Qualité :

- Cohérence entre les objectifs/activités et les résultats attendus.
- Basé sur des pratiques efficaces ou prometteuses.
- Soutenu par un programme clé en main évalué ou un programme structuré respectant minimalement les critères d'efficacité (voir annexe 3 du cadre de référence de l'AQCID).
- Capacité à déployer des interventions en anglais et français.
- Adaptation des activités pour tenir compte du contexte COVID.

Implication des jeunes :

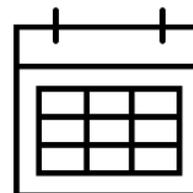
- Participation active des jeunes à au moins une des étapes du projet, mobilisés à titre de penseurs, créateurs, critiques, leaders, experts, pairs prosociaux.

Concertation et complémentarité :

- Complémentaire avec les ressources et les actions préventives déjà mises sur place dans l'école.

12 Dates à retenir

| | |
|---------------------------------------|-------------------|
| Lancement de l'appel de projets | 8 février 2021 |
| Date limite de soumission des projets | 5 mars 2021 |
| Analyse et sélection des projets | 8 au 19 mars 2021 |
| Annonce des projets financés | 30 mars 2021 |



13 Références

1. Association québécoise des centres d'intervention en dépendance -AQCID. Cadre de référence du projet de prévention des dépendances et de l'usage à risque de substances auprès des jeunes du secondaire.
<https://www.dropbox.com/sh/buyyft70bqpoydn/AABCRkNN4ikU2SinRkoYVZHBa?dl=0>
2. Ministère de la Santé et des Services sociaux (2018). Plan d'action interministériel en dépendance 2018-2028 : Prévenir, réduire et traiter les conséquences liées à la consommation de SPA, à la pratique de JHA et à l'utilisation problématique d'Internet.
3. Direction régionale de santé publique du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (2019) Consommation d'alcool et de drogues chez les élèves du secondaire à Montréal : évolution de 2010-2011 à 2016-2017 selon les données de l'EQSJS.
4. Dubé, E., Hamel, D., Rochette, L., Dionne, M., Tessier, M., & Roberge, M.C. (2020). COVID-19 Pandémie, bien-être et santé mentale. Sondages sur les attitudes et comportements de la population québécoise. Repéré à: <https://www.inspq.qc.ca/covid-19/sondages-attitudes-comportements-quebecois/sante-mentale-juillet-2020>
5. Institut national de santé publique du Québec (2012), L'usage de substances psychoactives chez les jeunes québécois : meilleures pratiques de prévention.
6. Association des intervenants en dépendance du Québec. <https://aidq.org/reduction-des-mefaits>.

FORMULAIRE DE DÉPÔT DE PROJET

Projets d'actions intégrées et complémentaires dans les écoles secondaires, en prévention et en réduction des méfaits relativement à l'usage des substances psychoactives

| RENSEIGNEMENTS SUR L'ORGANISATION | |
|---|-------------------------------|
| Nom de l'organisation : | Année de création : |
| Adresse : | |
| Ville : | Code postal : |
| Téléphone : | No. Entreprise Québec (NEQ) : |
| Nom de la personne responsable du projet : | |
| Fonction : | |
| Téléphone : | Courriel : |
| | |
| Brève description du projet (ou du programme) et du ou des organismes porteurs (indiquer l'expertise de votre organisme en lien avec le projet) | |
| Pièces jointes : | |

OBJECTIFS DU PROJET

Élaborer de manière exhaustive les objectifs du projet, les actions à déployer/planifier en tenant compte des critères d'efficacité des programmes (ex: activités avec une durée dans le temps ?, à qui s'adressent les activités, comment les activités favorisent-elles un engagement actif des jeunes, en quoi sont-elles adaptées au jeune — culture, stade de développement, type de consommateur —, quelles sont les caractéristiques des intervenants ?)

Objectif général du projet :

| Objectifs spécifiques (ex. renforcer les compétences personnelles et sociales, déployer des actions préventives en lien avec les SPA (spécifiez quel type de prévention) ou/et en réduction des méfaits, repérer et détecter d'une consommation problématique de SPA et référer vers les services) | Actions / Moyens (ou nom du programme clé en main qui soutient cet objectif) | Public cible (élèves, niveau scolaire, enseignant, famille, communauté) | Responsables / collaborateurs | Périodes (dates prévues de début et fin) | Livrables / Résultats (comment prévoyez-vous mesurer quantitativement et/ou qualitativement vos actions ?) |
|--|--|---|--------------------------------------|--|--|
| Objectif spécifique 1 | | | | | |
| Objectif spécifique 2 | | | | | |

| | | | | | |
|-----------------------|--|--|--|--|--|
| Objectif spécifique 3 | | | | | |
| Objectif spécifique 4 | | | | | |

Commissions scolaires et écoles

Commission(s) scolaire(s) visée(s) :

École(s) publique(s) ou établissement(s) d'enseignement privé(s) visé(s) :

Capacité à déployer des interventions en anglais, s'il y a lieu

Partenariat / Collaborations

Expliquez en quoi les activités proposées sont concertées et complémentaires à ce qui se fait dans les milieux ou quelles démarches sont prévues pour desservir les nouveaux milieux.

| | | | |
|------------------------|---------------------|-----------------------------|-------|
| Prévisions budgétaires | Année ____ | | Total |
| | _____ au | | |
| | _____ | _____ | |
| | Financement demandé | Autre source de financement | |

| | | | |
|---------------------|--|--|--|
| Ressources humaines | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| Autres frais | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| TOTAL | | | |

14 Annexe 1

La consommation d'alcool et de drogues chez les élèves montréalais du secondaire



Les habitudes de consommation qui s'installent durant l'adolescence constituent des facteurs de prédiction importants quant aux problématiques pouvant être vécues à l'âge adulte.

Les données de l'Enquête québécoise sur la santé des jeunes du secondaire (EQSJS) menée en 2016-2017 ont permis de dresser un portrait et de le comparer à celui de 2010-2011.

Principaux constats

Nos jeunes du secondaire consomment moins d'alcool et de drogues qu'il y a 5 ans. Montréal fait meilleure figure par rapport au reste du Québec.



Nos jeunes continuent de consommer plus d'alcool que de drogues.



Le cannabis est la drogue la plus consommée par les jeunes du secondaire à Montréal.



Les jeunes du secondaire qui ont une consommation problématique d'alcool ou de drogues sont plus nombreux à présenter un niveau faible d'autocontrôle, un risque de décrochage scolaire et un niveau faible de supervision parentale.



Les actions préventives contribuent à ces résultats favorables.

Il est encourageant de constater qu'il y a une BAISSÉ DE LA CONSOMMATION D'ALCOOL ET DE DROGUES chez les jeunes du secondaire à Montréal ainsi que dans le reste du Québec.

La Direction régionale de santé publique souhaite que ce nouveau portrait contribue à la poursuite des efforts de tous les acteurs en prévention de la consommation d'alcool et de drogues chez nos jeunes à Montréal.

Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

Québec

*Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
du Centre-Sud-
de-l'Île-de-Montréal*

Québec 